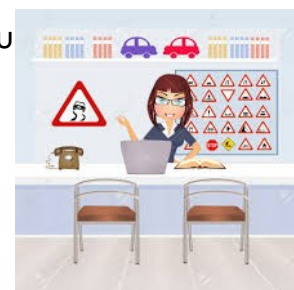


Lettre trimestrielle de la sécurité routière en Lot-et-Garonne N°1

Les auto-écoles sont ouvertes, et préparent à l'examen pratique du permis de conduire, dans le respect du protocole sanitaire établi. La préparation au code de la route continue de se faire à distance jusqu'à nouvel ordre.

Pour continuer à préparer les examens du permis de conduire :

En plus de l'accompagnement proposé par votre auto-école, de nombreux outils d'apprentissage en ligne ont été mis en place pour continuer à développer vos connaissances.



Les examens du permis de conduire sont maintenus.

On peut s'inscrire au permis de conduite sur le site de l'ANTS <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Il est possible de suivre un **stage de récupération de points** dans un centre agréé de sensibilisation à la sécurité routière.

* * *

Interview de Madame Marilyn MARTINEZ, Gérante d'auto-écoles dans le Lot-et-Garonne, et Directrice d'une association engagée dans la sécurité routière, ASSUR Association :



Est-ce que les élèves peuvent passer leur permis de conduire? Oui, les examens continuent leur fonctionnement, que ce soit en moto, voiture, remorque, poids-lourds et transports en commun. Il est possible de suivre les formations, et passer les examens.

Comment assurez-vous les enseignements de la conduite en cette période de crise sanitaire? Un protocole sanitaire a été mis en place, il est validé par le Ministère. Nous portons un masque, utilisons du gel hydro-alcoolique, désinfectons les véhicules, et nous conservons des distances de sécurité. Ce protocole est efficace.

Seule la partie théorique ne peut être effectuée en présentiel pour le moment.

Comment les élèves peuvent-ils avancer sur la partie théorique, le Code de la route? Les enseignants de la conduite utilisent des cours de code en distanciel, à l'aide de plateforme comme Zoom, des cours de code ont lieu, en direct avec les élèves. Cela permet d'assurer une continuité dans la formation.

TROUVE TON SAM : L'appli à checker



Trouve ton SAM, c'est une application développée au niveau régional en janvier 2021 qui permet de faciliter la rencontre de personnes cherchant un conducteur sobre et les conducteurs disposant de places dans leur véhicule.

SAM, c'est ce bon ami ou peut être toi qui a sauvé des vies, en raccompagnant des amis à bon port, et continueras à le faire.

Pour s'inscrire : [TrouveTonSAM](https://www.trouve-ton-sam.fr/)

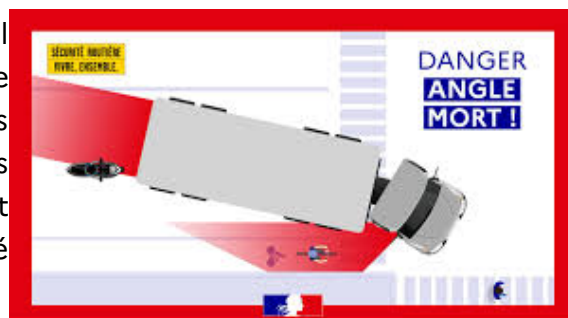
LA ROUTE, CA SE PARTAGE

A partir du 1^{er} janvier, vous verrez apparaître sur les poids-lourds circulant en milieu urbain ces nouveaux visuels :



En effet : sur la route, les vélos, deux-roues motorisés, trottinettes, hoverboards, gyropodes, ou monoroues sont toujours moins visibles qu'une voiture. Avec leur petit gabarit, ils sont souvent placés dans les angles morts des poids-lourds.

L'objectif : rappeler à tous les usagers de la route qu'il est impossible au conducteur du poids-lourd de percevoir leur présence dans le champ des angles morts, ce qui occasionne des accidents parfois mortels, par exemple lorsque le conducteur prévoit de tourner alors qu'un cycliste est présent sur le côté du véhicule.





2 ROUES MAG : La circulation inter-files reste interdite

Alors que la circulation inter-files (CIF) des deux-roues motorisés (2RM) demeure interdite, son expérimentation sur certaines routes de 11 départements français s'achève le 31 janvier.

En 2016, cette pratique avait été autorisée "à titre expérimental" en Ile-de-France, dans les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône et en Gironde. Les voies ouvertes à cette expérimentation présentent une accidentalité plus importante. C'est pourquoi la circulation inter-files ne peut être intégrée en l'état dans le Code de la route. Une nouvelle expérimentation avec, notamment, de nouvelles règles de circulation, va donc être mise en place.

Il sera donc interdit pour les deux-roues d'effectuer des dépassements interfiles à compter du 1er février prochain. Un conducteur de moto ou de scooter qui ne respecterait pas cette règle est passible d'une amende de 135 euros et d'un retrait de trois points sur son permis de conduire.

Pour consulter les résultats de l'expérimentation : [CEREMA Expérimentation circulation inter files](#)

L'accidentalité : Bilan 2020

Dans un contexte de crise sanitaire ayant drastiquement limité la circulation, alors qu'au niveau national, tous les indicateurs de l'accidentalité sont en baisse, l'accidentalité du département de Lot-et-Garonne est marquée par une baisse du nombre d'accidents, de blessés, mais une mortalité en hausse.

- **hausse de la mortalité routière** avec 25 tués pour 2020, au lieu de 23 pour l'année 2019 soit une hausse de **8,70 %**

- l'**indice G4** (nombre de tués pour 100 accidents) **se dégrade** également 17,24 contre 12,43 en 2019.

- **baisse du nombre d'accidents** avec 145 accidents contre 185 en 2019 soit **21,62 %** en moins.

- le **nombre de blessés diminue de plus de 30 %** : 178 en 2020 contre 258 en 2019.

Les causes principales des accidents mortels :



la vitesse



le refus de priorité

l'inattention

